

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'approfondissement de la carrière de Mérey-sous-Montrond (25660) et Villers-sous-Montrond (25620)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1c) Installation classée pour la protection de l'environnement, Carrière soumise à autorisation mentionnée par la rubrique 2510	La surface totale du projet de carrière soumise à autorisation est d'environ 44 ha 52 a 36 ca dont environ 34 ha 60 a 01 ca en périmètre d'extraction.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent projet consiste en la demande d'autorisation d'approfondissement à la côte de 360 m NGF de la carrière à ciel ouvert localisée sur les communes de Mérey-sous-Montrond et Villers-sous-Montrond.

La période d'autorisation demandée est de 30 ans, dont 28,5 ans prévus pour l'extraction et 1,5 ans pour la finalisation de la remise en état.

Aucune modification du périmètre actuellement autorisé n'est à prévoir. Le périmètre d'extraction est quant-à-lui réduit afin d'exclure un talus d'ores-et-déjà remis-en-état.

Aucune modification de production (1 000 000 t/an) ou de la quantité de matériaux inertes à accueillir (350 000 t/an) n'est à prévoir.

Aucune modification des procédés d'extraction et de traitement des matériaux n'est à prévoir.

Ainsi, aucun impact supplémentaire n'est à prévoir, l'activité du site restant identique. Les enjeux actuels ne seront prolongés que de 17 ans par rapport à l'autorisation initiale de 2006.

4.2 Objectifs du projet

La carrière de Mérey-sous-Montrond est en activité depuis près de 29 ans (Arrêté préfectoral du 8 octobre 1992). L'arrêté préfectoral du 09/08/2006 a autorisé la poursuite de l'exploitation pour une durée de 30 ans. L'autorisation d'exploitation arrivera donc à échéance en aout 2036. Le rythme de production autorisée de matériaux commercialisables est de 1 000 000 t/an en moyenne et de 1 100 000 t/an au maximum. Afin de pérenniser son site et limiter la perte de gisement induite par le remblaiement progressif, la Société BBCI souhaite abaisser sa côte d'extraction maximale à 360 m NGF. Les terrains concernés par le projet d'approfondissement sont contenus dans le périmètre d'autorisation actuellement autorisé. La totalité de ces terrains sont d'ores-et-déjà en cours d'extraction ou défrichés et décapés. Le projet n'implique aucun défrichement ni aucun décapage. L'ensemble des terrains du projet de renouvellement et d'approfondissement seront remis en état. La remise en état consiste en un remblaiement partiel de la zone d'extraction Ouest au niveau du TN, et en un talutage des fronts Ouest et Sud localisés en zone d'extraction Est. Cette dernière sera réalisée au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation par : (1) l'apport de déchets inertes et (2) de stériles d'exploitation. La plateforme au TN sera boisée dans son extrémité Sud et ensemencé aux moyen d'herbacées. Les objectifs de ce projet sont donc de pérenniser une activité déjà existante, de limiter la perte de gisement induite par la remise en état progressive du site et de continuer de répondre aux besoins locaux du BTP en matériaux de qualité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'intégralité de périmètre d'extraction est d'ores-et-déjà en cours d'exploitation ou décapé. Aucune phase de travaux (défrichement et décapage) n'est à prévoir.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation sera menée comme actuellement, à savoir selon des gradins d'exploitation de 15 m de hauteur maximum séparés par des banquettes de 10 m de large minimum, voire 20 m lorsque le front est en cours d'avancement. Les gradins pourront être avancés simultanément. La cote minimale du carreau est fixée à 360 m NGF dans l'intégralité de la zone d'exploitation.

Le gisement sera exploité sur neuf gradins au maximum. Le neuvième gradin, le plus profond, aura une hauteur maximale de 10 m, alors que le gradin supérieur variera de 0 m au plus bas à 10,5 m au maximum selon la topographie. Une bande de 10 m de largeur sera conservée entre la limite d'autorisation et les bords de la fosse d'extraction.

L'extraction suivra un phasage qui s'établit en 5 phases de 5 ans et 1 phase de 3,5 ans. Ce phasage débute avec l'approfondissement du carreau actuel. Les fronts d'exploitation seront ensuite avancés vers le nord puis vers l'Est en direction de la commune de Villers-sous-Montrond.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la procédure d'autorisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement exclusivement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Périmètre d'autorisation	44 ha 52 a 36 ca
Périmètre d'extraction	34 ha 60 a 01 ca
Durée demandée	30 ans dont 1,5 ans pour la finalisation de la remise en état
Production demandée	1 000 000 t/an en moyenne
Accueil de matériaux inertes extérieurs	350 000 t/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

- Rue de Naglans, 25660, Mérey-sous-Montrond ;

- Villers-sous-Montrond.

Coordonnées géographiques¹ Long. 4 7 ° 1 6 ' 8 4 " 88 Lat. 0 6 ° 0 7 ' 4 9 " 42

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'installation existante est soumise au régime de l'autorisation pour les rubriques 2510-1 (exploitation de carrière) et 2515-1 (broyage, concassage, criblage de pierres et cailloux, la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 200 kW (environ 1 500 kW)). Cette autorisation a été délivrée le 09 août 2006 par arrêté préfectoral (2006/DCLE/4B/N°2006.0908.04857).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux inertes externes seront utilisés pour le remblaiement du site à hauteur de 350 000 t/an. Cette valeur reste identique à celle actuellement autorisée sur le site de Mérey-sous-Montrond. Aucune modification de l'accueil de matériaux inertes externes n'est à prévoir.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra avoir un faible impact sur la prolifération de la flore invasive (Buddleia), cette dernière ayant été inventoriée sur un remblais récent de la carrière. De plus, il pourra être à l'origine du dérangement de la faune observée sur site (2 espèces d'oiseaux et une espèce de reptiles protégés très communs et anthropophile, ainsi que le Grand-duc d'Europe). Cependant, le projet ne prévoit aucun décapage ni aucun défrichement pouvant porter atteinte à la biodiversité existante. En somme, aucun impact supplémentaire n'est à prévoir, les enjeux actuels n'étant que prolongés de la durée d'autorisation demandée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites industriels et établissements les plus proches sont ceux directement liés à la carrière et aux activités de BBCL, actuel exploitant, dont les établissements se trouvent à proximité directe du périmètre d'autorisation. L'approfondissement n'aura aucune incidence sur les risques technologiques. Les enjeux actuels seront seulement prolongés pour la durée d'autorisation demandée. Par ailleurs, les enjeux actuels relatifs aux risques technologiques sont relativement faibles.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'image d'une grande partie du département, le projet se situe en zone de sismicité modérée (zone 3). De plus, une cavité souterraine se situe en bordure Nord-Est du site. Cependant, le projet n'implique pas de construction de bâtiment. Les enjeux sont donc faibles. On notera que l'approfondissement n'engendrera pas d'enjeux supplémentaire à ceux de l'exploitation actuelle jugés précédemment comme faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation actuelle du site est à l'origine de bruit et de poussières. L'approfondissement n'aura aucune incidence sur ces thématiques et pourra éventuellement être à l'origine d'une diminution des émissions sonores et de poussières (approfondissement du fond de fouille et donc réduction de l'exposition des populations). Les enjeux actuels seront seulement prolongés pour la durée d'autorisation demandée.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'approfondissement n'aura aucune incidence supplémentaire sur les déplacements et le trafic, la production demandée étant identique à celle actuellement autorisée (1 000 000 t/an). Les enjeux actuels seront seulement prolongés pour la durée d'autorisation demandée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'approfondissement n'aura aucune incidence supplémentaire sur les émissions sonores. Une diminution pourra éventuellement être observée suite au phénomène d'enfouissement du carreau. Les enjeux actuels seront seulement prolongés pour la durée d'autorisation demandée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'approfondissement n'aura aucune incidence supplémentaire sur les émissions sonores.</p> <p>Les enjeux actuels seront seulement prolongés pour la durée d'autorisation demandée.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'approfondissement n'aura aucune incidence supplémentaire sur les émissions sonores.</p> <p>Les enjeux actuels seront seulement prolongés pour la durée d'autorisation demandée.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'approfondissement n'aura aucune incidence supplémentaire sur les émissions de poussières, actuellement jugée comme faibles. Une diminution pourra éventuellement être observée suite au phénomène d'enfouissement du carreau.</p> <p>Les enjeux actuels seront seulement prolongés pour la durée d'autorisation demandée.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Actuellement, seules les eaux pluviales potentiellement souillées (contact avec l'aire étanche) sont traitées via décanteur-déshuileur avant rejet dans le milieu naturel par infiltration.</p> <p>L'approfondissement n'aura aucune incidence supplémentaire sur les rejets aqueux.</p> <p>Les enjeux actuels seront seulement prolongés pour la durée d'autorisation demandée.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de production de déchets supplémentaires, la production demandée et les procédés d'extraction et de traitement des matériaux restant identiques à l'autorisation actuelle.</p> <p>Les enjeux actuels seront seulement prolongés pour la durée d'autorisation demandée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Mise en place d'un plan de lutte contre les espèces invasives dont suppression de la station de Buddleia actuelle ;
- Tirs de mines du front Nord-Est après le 15 mai si présence d'un couple de Grand-duc d'Europe avéré ;
- Présence de larges zones refuges aux abords immédiats des zones en chantiers ;
- Préservation d'une grande partie des habitats et restitution d'habitats similaires à l'avancement ;
- Approfondissement de la carrière afin de mieux confiner le bruit ;
- Application et amélioration de mesures de réduction des émissions sonores (limitation de l'utilisation des appareils de communication par voie acoustique, conformité des différents éléments sources, maintien du suivi des émissions sonores, utilisation de détonateurs à microretards, etc.) ;
- Application si nécessaire de mesures de réduction des émissions des poussières (brumisation d'eau sur les pistes, etc.).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prévoit un approfondissement du carreau de la carrière à une côte de 360 m NGF sur une période de 30 ans dont 1,5 ans réservés pour finaliser la remise en état du site, soit seulement 17 ans de plus que l'autorisation actuelle. Son incidence sur l'environnement est estimée comme particulièrement faible, car ne nécessitant aucune modification de l'activité du site : les enjeux de l'exploitation actuelle de la carrière de Mérey-sous-Montrond ne seront que prolongés pour la durée d'autorisation demandée. Quantitativement, aucune incidence supplémentaire n'est à prévoir. On notera également que la carrière actuelle, encore autorisée pour une durée de 13 ans à l'horizon 2023, est localisée dans un Pôle Minérale dont les installations à autorisation permanente définissent le secteur d'étude comme un secteur à forte empreinte industrielle, appuyant ainsi la pérennisation. Au regard des incidences envisagées du projet, nous demandons une dispense d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint

le,

19. Octobre 2021

Signature

